



Ministère de la santé et des sports

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer
en charge des technologies vertes et
des négociations sur le climat

Paris, le **1 0 FEV. 2010**

La Ministre de la santé et des sports

**Le secrétaire d'Etat chargé du Logement et de
l'Urbanisme**

à

Monsieur Alain REGNIER,
Préfet, délégué général pour la coordination de
l'hébergement et de l'accès au logement des
personnes sans-abri ou mal logées

Référence : D10001915

Objet : Mise en œuvre de l'expérimentation du programme
«Housing First/Chez soi d'abord »

Le 8 janvier dernier, le Docteur Vincent Girard a remis son rapport sur la « santé des personnes sans chez soi » proposant des mesures visant à faire évoluer nos dispositifs sanitaires destinés aux personnes en très grande précarité.

Le rapport dresse un état des lieux inquiétant et souligne l'urgence à agir, mais à ne plus agir en urgence. Il identifie les blocages et les leviers d'action possibles et énonce cinq recommandations principales : le décloisonnement des politiques sanitaires, la coordination des accompagnements somatiques, psychiatriques et sociaux, le développement de nouvelles pratiques professionnelles, l'hébergement et la réinsertion et la promotion de la recherche et l'évaluation.

Parmi ces recommandations, le principe d'une expérimentation « Housing First » a été retenu. Ce projet est fondé sur le fait que disposer d'un logement, est une condition première pour une intégration des personnes dans le droit commun de la prise en charge. Il cible les personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiatriques.

Cette expérimentation sera réalisée sur quatre sites : Marseille, Lille et Toulouse dans un premier temps, et Paris dans un second temps. L'objectif est de loger les premières personnes début 2011. Elle fera l'objet d'une enveloppe budgétaire de 1,5 millions d'euros en 2010.

Vous assurerez la coordination interministérielle de ce projet dont la mise en œuvre relève à la fois de la direction générale de la santé (DGS), de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), de la direction de la sécurité sociale (DSS), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), et de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP). Sur les aspects santé et recherche, la coordination sera assurée par la DGS. La DGS assurera les fonctions d'appui permettant de mener à bien ce projet.

Deux cahiers des charges sont à élaborer concomitamment :

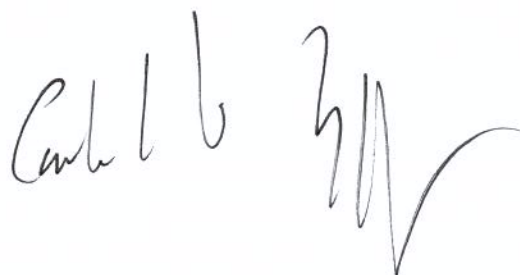
- Un cahier des charges action sur la mise en œuvre du projet élaboré par la DGS, la DHOS, la DSS, la DGCS et la DHUP ;
- Un protocole de recherche évaluation : un conventionnement est à prévoir avec une structure de recherche, la DGS prendra en charge ce financement.

Vous animerez un comité de pilotage national qui suivra et validera l'état d'avancement de ces travaux. Il comprendra un collège de représentants des administrations concernées, un collège de partenaires, un collège de personnes qualifiées, un collège de représentants des sites d'expérimentation (collectivités locales concernées, services déconcentrés de l'Etat, opérateurs locaux). Vous organiserez les réunions de ce comité, en lien avec la DGS.

Vous nous rendrez compte régulièrement de l'avancement de la mise en œuvre de l'expérimentation.



Roselyne BACHELOT



Benoist APPARU

- Copie :
- Didier HOUSSIN, directeur général de la santé
 - Fabrice HEYRIES, directeur général de la cohésion sociale
 - Etienne CREPON, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
 - Dominique LIBAULT, directeur de la sécurité sociale
 - Annie PODEUR, directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins